

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 963<sup>e</sup> séance tenue le 17 décembre 2002,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon principal

---

PRÉSENTS : L'administratrice exerçant les fonctions de vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue, Mme Nicole Duhamel Maestracci; le doyen de la Faculté des études supérieures, M. Louis Maheu; les doyens, M. Jean-Marc Boudrias, M. Jean-Marc Charron, Mme Irène Cinq-Mars, M. Michel D. Laurier, M. Claude Lamarche, M. Jacques Turgeon; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Manon Théorêt, Mme Louise Dagenais, M. Luc Giroux; des membres nommés par le Conseil de l'Université, M. Laurent Descarries, M. François Péronnet, M. Fernand A. Roberge, M. Pierre Simonet; des étudiants, M. Nicolas Fournier, M. François Vincent; un observateur, M. Fernand Boucher.

ABSENTS : Le recteur, M. Robert Lacroix, le vice-recteur exécutif, M. Michel Trahan, le vice-recteur à la recherche, M. Alain Caillé, le vice-recteur à la planification et aux relations internationales, M. François Duchesneau, la vice-rectrice aux ressources humaines, Mme Gisèle Painchaud; les doyens, Mme Christine Colin, M. Jacques Frémont, M. Réjean Poirier, M. Joseph Hubert, M. Raymond S. Roy, M. Patrick Vinay; le représentant du directeur de l'École des Hautes Études commerciales, M. Daniel Racette; la représentante du directeur de l'École Polytechnique, Mme Soumaya Yacout; un membre nommé par l'Assemblée universitaire, M. Serge Montplaisir; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Denise Angers, M. Jean-Pierre Côté, M. Sang Nguyen, Mme Maryse Rinfret Raynor; un chargé de cours, M. Michel Savage; des étudiants, M. Ange Langlois, Mme Geneviève Lanoue-LaRue; un observateur, M. Germain Carreau.

INVITÉ : M. Roger Martin, directeur du Service du développement des programmes, École Polytechnique, pour la délibération CE-963-6.8

PRÉSIDENTE : Mme Nicole Duhamel Maestracci

SECRÉTAIRE : M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

---

CE-963-1

ORDRE DU JOUR

CE-963-1

L'ordre du jour se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 962<sup>e</sup> séance tenue le 19 novembre 2002
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapport du Comité des nominations de la Commission des études
  - Nomination d'un membre à la Sous-commission du premier cycle
  - Nomination d'un membre au Groupe de travail sur les attestations d'études
6. Rapports du Conseil de la Faculté des études supérieures
  - 6.1 Faculté de théologie
    - Transformation du programme de M.A. (théologie-études bibliques) en M.A. (sciences des religions)
  - 6.2 Faculté de théologie
    - Abolition de l'option «religions et cultures» et Création de l'option «études bibliques» dans le cadre du programme de M.A. (théologie)
  - 6.3 Faculté de théologie
    - Changement de l'appellation du Microprogramme de deuxième cycle «sciences de la religion» pour celle de «sciences des religions)

- 6.4 Faculté de théologie
  - Changement de l'appellation du programme de Ph.D. (théologie - sciences de la religion) pour celle de Ph.D. (théologie - sciences des religions)
- 6.5 École d'optométrie
  - Abolition du programme de D.E.S. (sciences de la vision)
- 6.6 École d'optométrie
  - Création du programme de Certificat de résidence en optométrie
- 6.7 École d'optométrie
  - Amendements au programme de M.Sc. (sciences de la vision) et création d'une option «intervention en déficience visuelle» dans le cadre du même programme
- 6.8 École Polytechnique
  - Création de programmes de M.Sc.A., 45 crédits; de M.Ing., 45 crédits et de D.E.S.S., 30 crédits, (génie informatique)
- 7. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
  - 7.1 Faculté des sciences de l'éducation
    - Abolition de programmes de Certificat, de Majeur et de Mineur
  - 7.2 Politique de reconnaissance de la participation étudiante dans la communauté universitaire
    - Propositions de modification
- 8. Affaires diverses
- 9. Prochaine séance
- 10. Clôture de la séance

CE-963-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 962<sup>e</sup> SÉANCE

CE-963-2

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal mentionné. À la page 3, à la délibération CE-962-3.3, dans l'avant-dernière phrase, remplacer «des formations sont établies en fonction de bourses attribuées dans des secteurs spécialisés» par «des programmes de formation sont établis en fonction des subventions des instituts de recherche en santé du Canada à des secteurs spécialisés». À la page 5, à la délibération CE-962-6.1, aux sixième et septième lignes, supprimer «la pratique ecclésiale»; dans la même délibération, à la dernière phrase du premier paragraphe, la dernière partie de la phrase se lira : «(...), au devoir de mémoire à l'égard de l'héritage chrétien, à la nécessité de mieux comprendre le fait religieux, et au souhait d'ajuster la formation en fonction des contextes de recherche et de pratique actuels.»

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études adopte le procès-verbal de la 962<sup>e</sup> séance tenue le 19 novembre 2002 tel que modifié.**

CE-963-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

CE-963-3

La liste et les documents relatifs aux projets approuvés par la Commission des études lors de sa 962<sup>e</sup> séance ont été transmis au vice-recteur à la planification et aux relations internationales.

CE-963-4

INFORMATION ET QUESTIONS

CE-963-4

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-963-5                      RAPPORT DU COMITÉ DES NOMINATIONS DE LA COMMISSION                      CE-963-5  
DES ÉTUDES

- Nomination d'un membre à la Sous-commission du premier cycle
- Nomination d'un membre au Groupe de travail sur les Attestations d'études

---

A-33/963<sup>e</sup>/186

Le secrétaire général présente le rapport du Comité des nominations de la Commission des études relativement à la nomination d'un membre à la Sous-commission du premier cycle et au Groupe de travail sur les attestations d'études.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sur recommandation de son Comité des nominations, la Commission des études

- **nomme Mme Louise Hélène Richard, vice-doyenne aux études à la Faculté de l'éducation permanente, membre de la Sous-commission du premier cycle, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2005,**
- **nomme Mme Louise Hélène Richard, vice-doyenne aux études à la Faculté de l'éducation permanente, membre du Groupe de travail sur les attestations d'études,**

**conformément au document A-33/963<sup>e</sup>/186.**

CE-963-6                      RAPPORTS DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES                      CE-963-6

Les projets présentés aux points 6.1 à 6.8 avaient été inscrits à l'ordre du jour sous réserve de la recommandation du Conseil de la Faculté des études supérieures; celui-ci les a approuvés lors de sa 284<sup>e</sup> séance tenue le 12 décembre 2002. M. Fernand A. Roberge présente ces projets.

CE-963-6.1                      Faculté de théologie                      CE-963-6.1  
- Refonte du programme de M.A. (théologie – études bibliques) et modification de son appellation pour celle de M.A. (sciences des religions)

---

A-33/963<sup>e</sup>/182

La modification du programme de M.A. (théologie—études bibliques)s'inscrit dans le cadre d'une refonte des programmes de cycles supérieurs en théologie, proposant une rationalisation des programmes de Maîtrise, et visant une plus grande interaction entre ceux-ci. L'appellation du programme mentionné est ainsi modifiée pour celle de M.A. (sciences des religions). Le programme modifié comportera cinq options, et l'option «Religions du Proche-Orient ancien» du programme actuel est abolie. La modification du programme indique la modification du sigle des cours (le sigle REL est remplacé par celui de SRL). La structure du programme modifié est résumée dans la fiche signalétique et décrite dans le tableau B1 du document A-33/963<sup>e</sup>/182. Des corrections techniques doivent être apportées au document de présentation; un document modifié sera acheminé au secrétariat général, et versé au dossier séance.

Le document de présentation comporte également un texte (p. 2 à 8), précisant les principaux enjeux de la refonte des programmes de la Faculté de théologie, en termes de contextes, d'objectifs, de besoins de formation, plus particulièrement en regard du domaine des sciences des religions, et des expertises et ressources professorales et

institutionnelles (dont l'établissement, en 1999-2000, du Centre d'études des religions de l'Université de Montréal—CÉRUM, conjointement par la Faculté de théologie et la Faculté des arts et des sciences).

En regard de l'ensemble des projets de modification présentés aujourd'hui par la Faculté de théologie, M. Louis Maheu signale l'intérêt présenté par la démarche de la Faculté, laquelle met de l'avant des expertises et des collaborations diversifiées et vient les consolider avec succès.

M. Jean-Marc Charron mentionne que le démarche en cours de refonte des programmes de la Faculté vient préciser les orientations en fonction des domaines de la théologie et des sciences des religions; ce dernier domaine sera également déterminant pour le développement des programmes de cycles supérieurs et des activités de recherche. Il souligne la collaboration importante de la Faculté des arts et des sciences dans le développement de ces programmes, et le souhait de la Faculté de théologie de promouvoir des collaborations avec d'autres facultés.

Mme Irène Cinq-Mars s'informe des modalités d'application de l'article 4 du règlement pédagogique des programmes de Maîtrise, sur la gestion du parcours avec option, plus particulièrement sur l'identification du responsable de l'attribution du directeur de recherche, considérant que celui-ci peut provenir d'une unité différente. Elle mentionne pour exemple que certains programmes de maîtrise de la Faculté de l'aménagement comportant des options présentent des difficultés quant à la gestion de ces éléments et à l'encadrement des étudiants dans ce contexte. M. Maheu signale que ces questions ont été examinées. Considérant que le fondement de ces programmes relève principalement de la Faculté de théologie, celle-ci s'engage à être attentive à ces questions et à assurer ce suivi. Par ailleurs, à cette étape de l'actualisation des programmes, le nombre restreint de demandes devrait permettre de résoudre ces difficultés; celles-ci devront être réévaluées dans le cas où le nombre de demandes augmenterait.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve la refonte du programme de M.A. (théologie –études bibliques) et la modification de son appellation pour celle de M.A. (sciences des religions), à la Faculté de théologie, conformément au document A-33/963<sup>e</sup>/182 modifié.**

CE-963-6.2

Faculté de théologie

CE-963-6.2

- Abolition de l'option «religions et cultures»,  
et création de l'option «études bibliques» dans le  
cadre du programme de M.A. (théologie)

---

A-33/963<sup>e</sup>/183

La modification du programme de M.A. (théologie) comporte l'abolition de l'option «religions et cultures», et prévoit la création de l'option «études bibliques», celle-ci constituant une modalité de remplacement du programme de M.A. (théologie—études bibliques), transformé en celui de M.A. (sciences des religions) [CE-963-6.1]; cette nouvelle option intégrera également les contenus de l'option «Religions du Proche-Orient ancien», abolie dans le nouveau programme de M.A. (sciences des religions). L'option «théologie juive» est maintenue. La structure du programme modifié est résumée dans la fiche signalétique et décrite dans le tableau B1 du document A-33/963<sup>e</sup>/183. Des corrections techniques doivent être apportées au

document de présentation; un document modifié sera acheminé au secrétariat général, et versé au dossier séance.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve l'abolition de l'option «religions et cultures», et la création de l'option «études bibliques» dans le cadre du programme de M.A. (théologie), à la Faculté de théologie, conformément au document A-33/963<sup>e</sup>/183 modifié.**

|            |  |            |
|------------|--|------------|
| CE-963-6.3 | Faculté de théologie   | CE-963-6.3 |
|            | - Modification de l'appellation du Microprogramme de deuxième cycle «sciences de la religion» pour celle de «sciences des religions» |            |

---

A-33/963<sup>e</sup>/184

La modification mentionnée découle de la modification de l'appellation du programme correspondant de Maîtrise, et comporte des amendements afférents au règlement pédagogique et à la structure du programme (le titre du bloc B sera modifié pour celui de «problématiques particulières en sciences des religions», et la répartition du nombre de crédits est modifiée). La structure du programme modifié est résumée dans la fiche signalétique et décrite dans le tableau B1 du document A-33/963<sup>e</sup>/184. Des corrections techniques doivent être apportées au document de présentation; un document modifié sera acheminé au secrétariat général, et versé au dossier séance.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve la modification de l'appellation du Microprogramme de deuxième cycle «sciences de la religion» pour celle de «sciences des religions», à la Faculté de théologie, conformément au document A-33/963<sup>e</sup>/184 modifié.**

|            |  |            |
|------------|--|------------|
| CE-963-6.4 | Faculté de théologie   | CE-963-6.4 |
|            | - Modification de l'appellation du programme de Ph.D. (théologie—sciences de la religion) pour celle de Ph.D. (théologie—sciences des religions) |            |

---

A-33/963<sup>e</sup>/185

La modification mentionnée découle de la modification de l'appellation du programme correspondant de Maîtrise, et comporte des amendements afférents au règlement pédagogique et à la structure du programme. La structure du programme modifié est résumée dans la fiche signalétique et décrite dans le tableau B1 du document A-33/963<sup>e</sup>/185. Des corrections techniques doivent être apportées au document de présentation; un document modifié sera acheminé au secrétariat général, et versé au dossier séance.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve la modification de l'appellation du programme de Ph.D. (théologie—sciences de la religion) pour celle de Ph.D. (théologie—sciences des religions), à la Faculté de théologie, conformément au document A-33/963<sup>e</sup>/185 modifié.**

CE-963-6.5 École d'optométrie CE-963-6.5  
- Abolition du programme de D.E.S. (sciences de la vision)

---

A-33/963<sup>e</sup>/178

L'abolition du programme de D.E.S. (sciences de la vision) est indiquée en regard de la création du programme de Certificat de résidence de deuxième cycle en optométrie (CE-963-6.6).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve l'abolition du programme de D.E.S. (sciences de la vision), à l'École d'optométrie, conformément au document A-33/963<sup>e</sup>/178.**

CE-963-6.6 École d'optométrie CE-963-6.6  
- Création du programme de Certificat de résidence  
de deuxième cycle en optométrie

---

A-33/963<sup>e</sup>/179

Le programme de Certificat de résidence de deuxième cycle en optométrie totalise 39 crédits (3 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option et 27 crédits de stages cliniques), et comporte quatre concentrations (optométrie pédiatrique et orthoptique; physiologie cornéenne et lentilles cornéennes; réadaptation des champs visuels; santé oculaire), proposant le développement de compétences de haut niveau en optométrie clinique. L'établissement du programme indique la création de quatre stages à option et de quatre cours obligatoires.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve la création du programme de Certificat de résidence de deuxième cycle en optométrie, à l'École d'optométrie, conformément au document A-33/963<sup>e</sup>/179.**

CE-963-6.7 École d'optométrie CE-963-6.7  
- Amendements au programme de M.Sc. (sciences de la vision)  
et création d'une option «intervention en déficience visuelle»  
dans le cadre de ce programme

---

A-33/963<sup>e</sup>/180

La proposition d'amendements au programme de M.Sc. (sciences de la vision) porte principalement sur l'ajout d'une troisième option dans le cadre de ce programme, soit l'option «intervention en déficience visuelle». Le programme suivi selon cette option comporte 37 crédits de cours et de stages obligatoires, 3 crédits de cours au choix et 5 crédits attribués pour un travail dirigé. L'établissement de cette option indique la création de trois cours.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve les amendements au programme de M.Sc. (sciences de la vision) et la création d'une option «intervention en déficience visuelle» dans le cadre de ce programme, à l'École d'optométrie, conformément au document A-33/963<sup>e</sup>/180.**

CE-963-6.8      École Polytechnique      CE-963-6.8  
- Création de programmes de M.Sc., de M.Ing. et  
de D.E.S.S. (génie informatique)

---

A-33/963<sup>e</sup>/181

La Commission reçoit M. Roger Martin, directeur du Service du développement des programmes à l'École Polytechnique.

Le projet mentionné propose la création de programmes de deuxième cycle en génie informatique, soit un programme de D.E.S.S. (génie informatique), comportant 30 crédits de cours, un programme de M.Ing. (génie informatique) [maîtrise cours], comportant de 30 à 39 crédits de cours et de 6 à 15 crédits attribués à un projet ou à un stage et à la rédaction d'un rapport, et un programme de M.Sc.A. (génie informatique) [maîtrise recherche], comportant 15 crédits de cours et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Le document d'accompagnement précise la structure des programmes créés et les cheminements proposés (p. 23, 24). Ces programmes sont créés dans la foulée de l'établissement d'un Département de génie informatique à l'École Polytechnique.

M. Louis Maheu mentionne que la Faculté des études supérieures, en collaboration avec l'École Polytechnique, vérifie s'il y aura lieu d'acheminer à la CREPUQ les projets présentés, considérant que ceux-ci ont été établis à partir d'enseignements existants. M. Maheu signale également que des échanges ont eu lieu, et seront poursuivis, entre l'École et le Département d'informatique et de recherche opérationnelle—DIRO de la Faculté des arts et des sciences, sur la coordination des offres de cours pouvant faire l'objet de chevauchements.

M. Roger Martin souligne que les programmes créés constituent une première dans l'offre de formation de deuxième cycle en génie informatique au Canada. Il signale également que le fait de rattacher ces programmes à un département distinctif permettra d'en améliorer l'autonomie et la visibilité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve la création de programmes de M.Sc.A., 45 crédits, de M.Ing., 45 crédits, et de D.E.S.S., 30 crédits, (génie informatique), à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/963<sup>e</sup>/181.**

CE-963-7      RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE      CE-963-7

Mme Nicole Duhamel Maestracci présente les projets inscrits aux points 7.1 et 7.2.

CE-963-7.1      Faculté des sciences de l'éducation      CE-963-7.1  
- Abolition de programmes de Certificat, de Majeur  
et de Mineur

---

A-33/963<sup>e</sup>/187, 187.1 à 187.11

Les onze programmes de Certificat, de Majeur ou de Mineur qu'il est proposé d'abolir étaient auparavant constitutifs d'un programme de grade, mais ne sont plus offerts depuis plusieurs années, en raison des réaménagements apportés à la structure des programmes de formation initiale des maîtres.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve l'abolition des programmes de :**

- **Certificat en administration de l'éducation (1-801-5-0),**
- **Certificat en andragogie (1-805-5-0),**
- **Mineur en éducation préscolaire et enseignement primaire (1-820-4-0),**
- **Certificat d'enseignement du français langue maternelle au primaire (1-820-5-5),**
- **Certificat de didactique des mathématiques au primaire (1-820-5-7),**
- **Certificat en enseignement secondaire (1-827-5-0),**
- **Majeur en éducation (1-835-2-0),**
- **Mineur en études de l'éducation (1-835-4-1),**
- **Certificat de mesure et évaluation en éducation(1-850-5-0),**
- **Mineur en orthopédagogie (1-855-4-0),**
- **Certificat de technologie éducationnelle (1-860-5-0),**

**à la Faculté des sciences de l'éducation, conformément aux documents A-33/963<sup>o</sup>/187.1 à 187.11.**

CE-963-7.2

Politique de reconnaissance de la participation étudiante dans la communauté universitaire  
- Propositions de modification

CE-963-7.2

---

A-33/963<sup>o</sup>/188, 188.1

Mme Nicole Duhamel-Maestracci présente le projet mentionné. Elle rappelle que la Commission des études avait adopté la *Politique de reconnaissance de la participation étudiante dans la communauté universitaire* en juin 2001 (CE-955-7, 12 juin 2001, document A-33/955<sup>o</sup>/71). Le projet présenté propose des modifications à la Politique adoptée de manière à en préciser les modalités d'application, principalement aux articles portant sur le champ d'application de la Politique, soit le cadre des études de premier cycle (article 2), sur la composition du Comité d'évaluation de la participation étudiante (article 4), et sur les modalités de reconnaissance (article 5).

M. Louis Maheu rappelle que lors de l'adoption de la Politique, il avait été précisé dans la délibération que celle-ci s'appliquait au niveau des études de premier cycle; étant donné le nombre limité de cours ou de séminaires suivis dans le cadre de programmes d'études supérieures, il n'avait pas été jugé utile d'en étendre l'application à ces cycles d'études.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve la modification de la *Politique de reconnaissance de la participation étudiante dans la communauté universitaire*, conformément au document A-33/963<sup>o</sup>/188.**



CE-963-8

AFFAIRES DIVERSES

CE-963-8

Fin du mandat de Mme Nicole Duhamel Maestracci

M. Michel Lespérance signale que Mme Nicole Duhamel Maestracci terminera en décembre prochain son mandat d'administratrice exerçant les fonctions de vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue. Rappelant les circonstances difficiles dans lesquelles Mme Maestracci a reçu ce mandat, à la suite du décès de Mme Claire McNicoll, M. Lespérance lui présente, au nom de la Commission et en son nom, ses remerciements pour travail accompli.

Mme Maestracci souligne la qualité de la collaboration reçue des différentes instances, dont la Commission des études, dans le cadre de son mandat, et les en remercie.

CE-963-9

PROCHAINE SÉANCE

CE-963-9

La prochaine séance aura lieu le 14 janvier 2003, à 14 heures.

CE-963-10

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CE-963-10

La séance est levée à 15 heures.

Adopté le 18 mars 2003 – Délibération CE-966-2

La présidente

Le secrétaire

Nicole Duhamel Maestracci

Michel Lespérance